

COUR D'APPEL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
GREFFE DE MONTRÉAL

N° : 500-09-022980-122
(500-06-000555-116)

DATE : 4 décembre 2012

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE PIERRE J. DALPHOND, J.C.A.

RICHARD BRUNET
REQUÉRANT - Requéant

c.

ZIMMER OF CANADA LIMITED
ZIMMER INC.
SPÉCIALITÉS CHIRURGICALES R.M. INC.
INTIMÉS – Défendeurs

et

BEN WAINBERG
MIS EN CAUSE

JUGEMENT

[1] Je suis saisi d'une requête pour permission d'appeler d'un jugement de la Cour supérieure, district de Montréal rendu le 12 septembre 2012 (l'honorable Louis Gouin) qui rejette la requête du requérant visant à suspendre la requête antérieure en autorisation d'un recours collectif déposé par le mis en cause Ben Wainberg.

[2] Le juge Gouin a conclu que la première requête, soit celle de Wainberg, ne souffrait d'aucune lacune importante et qu'aucun autre motif ne justifiait de la priver de la priorité énoncée dans l'arrêt *Hotte c. Servier Canada inc.*, [1999] R.J.Q. 2598 (C.A.).

[3] Je suis d'avis que ce jugement est, globalement, conforme aux enseignements de la Cour dans l'arrêt récemment rendu *Schmidt c. Depuy*, 2012 QCCA.2132.

[4] Pour ces motifs, la requête est rejetée, sans frais vu les circonstances.



PIERRE J. DALPHOND, J.C.A.

Me Robert Kugler
Kugler, Kandestin
Pour le requérant

Me André Durocher
Fasken Martineau DuMoulin
Pour les intimés

Me Frederico Tyrawskij
Me Owen Falquero
Merchant Law Group
Pour le mis en cause

Date d'audience : 19 septembre 2012